



DÉMÉNAGEMENT EXCLUSIVEMENT

TOUTE AUTORISATION NE POURRA EXCÉDER 2 JOURS ET 2 PLACES DE STATIONNEMENT MAXIMUM
ACTE GRATUIT - PAS DE PRÊT DE MATÉRIEL

**DÉLAI DE TRAITEMENT DE 15 JOURS OUVRÉS MINIMUM À COMPTER DE LA RÉCEPTION PAR LE SERVICE
TOUTE DEMANDE CONCERNANT LES CHANTIERS, LES TRAVAUX D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, LES
LIVRAISONS ETC... DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DISTINCTE**

Le demandeur/exécutant :

Nom : Prénom :
Dénomination : Code NAF :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
.....
Code Postal : Localité :
Téléphone :
Courriel* : @

***LETTRES CAPITALES**

***N° DE SIRET OBLIGATOIRE si l'exécutant est une société de déménagement**

Le bénéficiaire :

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
.....
Code Postal : Localité :
Téléphone :
Courriel* : @

***LETTRES CAPITALES**

Localisation de la demande :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
.....

Date(s) et horaires :

Du : Au :
De h à h Jour Jour et Nuit

L'affichage de l'arrêté municipal (48h avant le déménagement) et la neutralisation des places de stationnement seront effectués par le demandeur

Fait à Le

Tampon de l'entreprise :

Signature :

Dépôt du dossier (obligatoire) :

A cette adresse :

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
Direction Générale des Services Techniques
Service Planification Infrastructures
3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus
94140 ALFORTVILLE

Par courriel :

planification.infrastructures@alfortville.fr